



Canal Seine-Nord Europe

6 décembre 2016



Colloque sur les compensations écologiques

Sommaire de la présentation

- 1. Le projet Seine-Nord Europe**
- 2. Les mesures compensatoires comme composante déterminante du projet CSNE**
- 3. Les principes appliqués pour limiter le besoin foncier**

1. Le projet Seine-Nord Europe



LEGENDE
Voies navigables à grand gabarit
Voies navigables à petit gabarit

* Canal Bossuit-Courtrai

Un canal qui relie le bassin de la Seine au réseau fluvial européen à grand gabarit.

Objectifs :

- baisser le coût du transport
- développer l'économie locale
- Contribuer à la transition énergétique

Le projet en quelques chiffres...

107 km de long

54 m de large

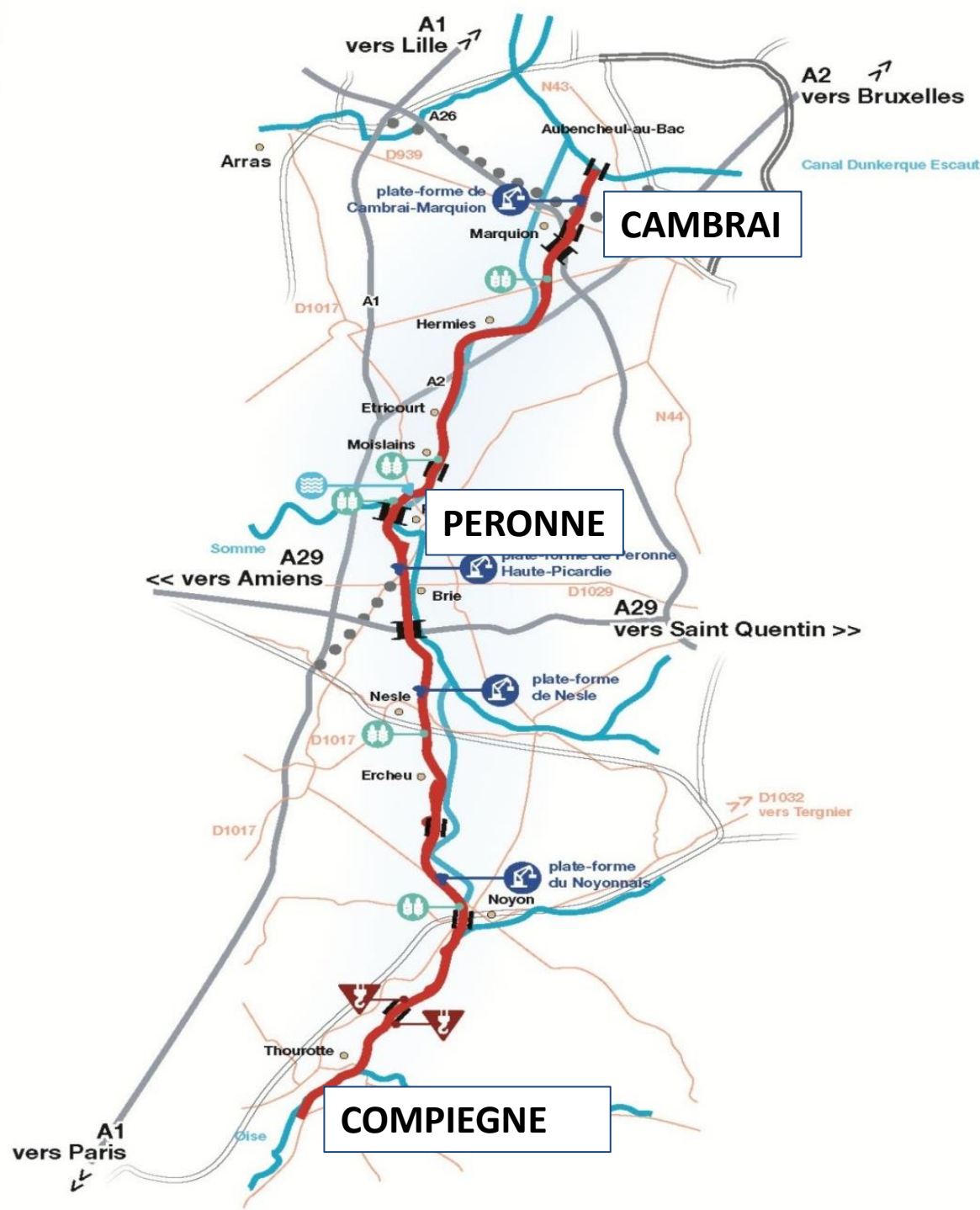
4m50 de profondeur

6 écluses

1 pont canal

1 bassin réservoir

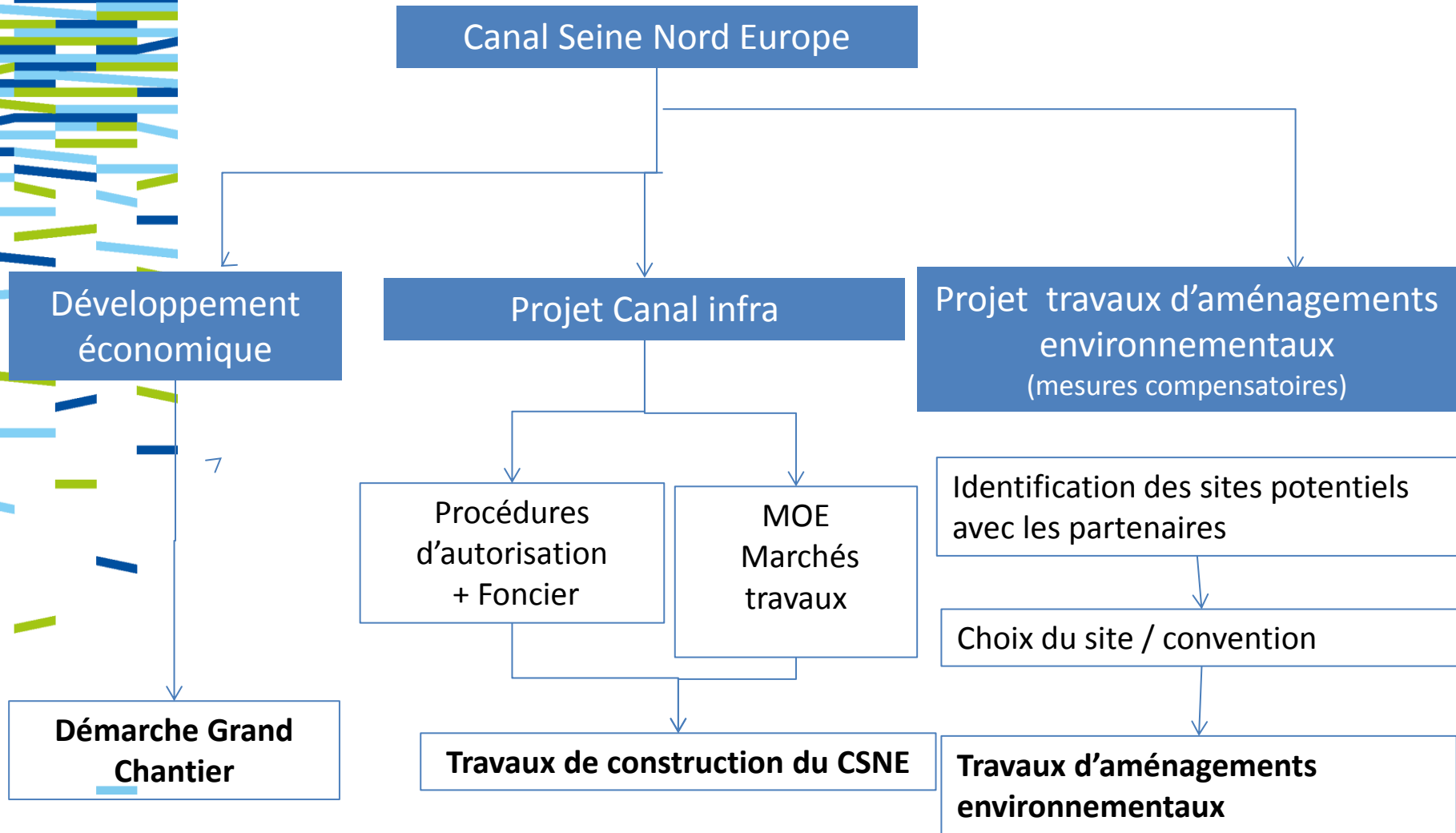
4 plateformes multimodales





Un projet de territoire

Dont développement économique et développement durable sont deux composantes essentielles



Un projet conduit de façon partenariale

- **Avec les Départements et la Région**
 - Gouvernance de la Société de projet du canal Seine-Nord Europe
- **Avec les collectivités locales**
 - Contrats territoriaux de développement
- **Avec la profession agricole**
 - Concertation depuis 2004

La concertation avec les organisations professionnelles agricoles

- **Une politique foncière volontariste**
 - Réserves foncières (2200 ha pour 2400 ha d'emprise)
 - Financement des aménagements fonciers et des travaux connexes sur de larges périmètres

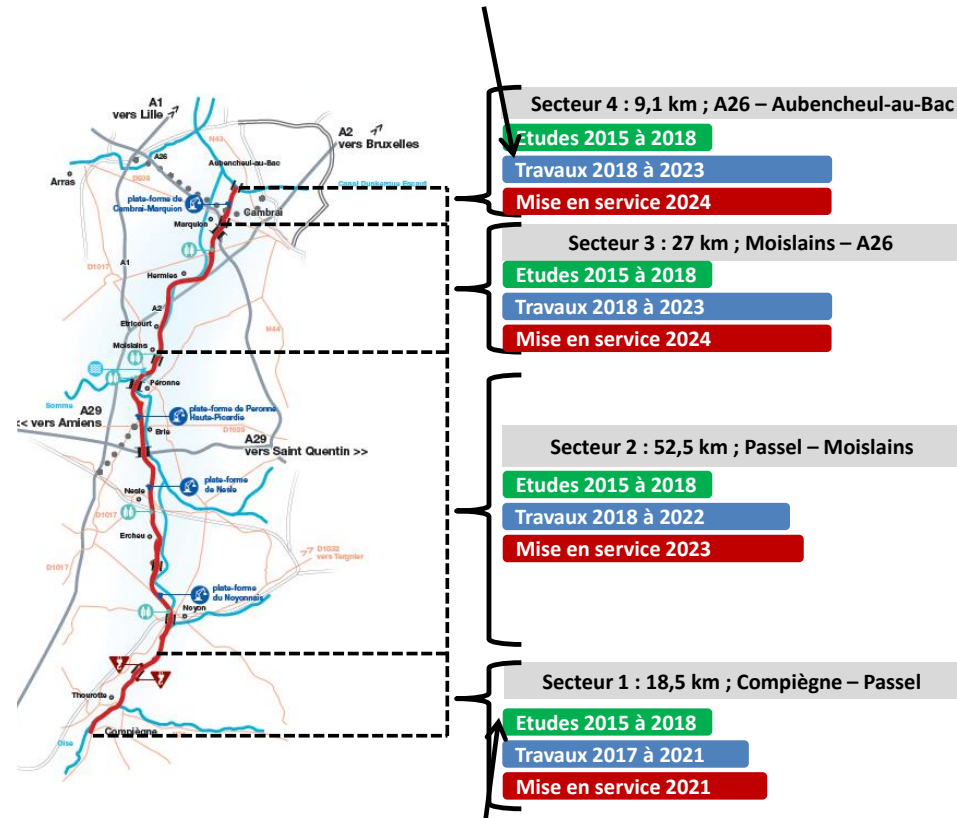
- **L'organisation de l'indemnisation des propriétaires et exploitants**
 - Protocoles signés en 2008

- **Maximiser la remise en culture des dépôts**
 - Protocole d'accord « dépôts – fonciers » 2015-2016

- **Groupe de travail mesures compensatoires – Oise**
 - A déployer avec l'ensemble des chambres d'agriculture

Avancement du projet

- Phase « Avant Projet Sommaire »
 - Préparation des marchés d'étude de conception
 - Définition des modes et périmètres d'aménagement foncier
- Travaux préparatoires (2016/2017)
 - Archéologie
 - Sondage géotechnique
 - Dévoiement de réseau (GRTGaz)
- Premiers travaux compiégnois
 - Travaux d'aménagement environnementaux



Janvier 2016 : appel à concurrence
pour la Maitrise d'œuvre
Remise des offres : 5 juillet 2016
Lancement maîtrise d'œuvre début 2017 pour sect1

Calendrier du projet



2017
2018

- Etudes de conception détaillée
- Travaux d'aménagements environnementaux

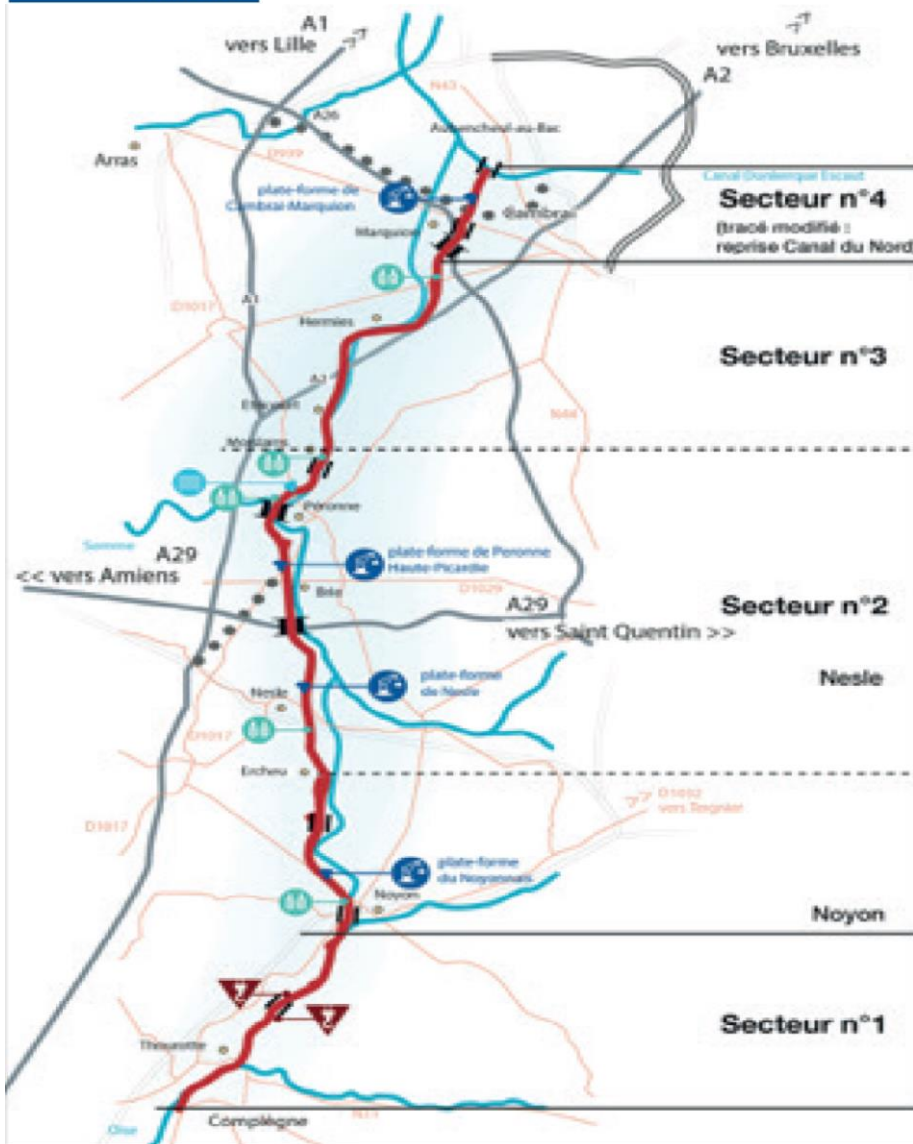
2018
2019

- Enquêtes publiques « loi sur l'eau »

2018
2019

- Début des **travaux** vallée de l'Oise
- Début des **travaux** sur le reste du tracé

Programmes de mesures compensatoires présentés dans les dossiers d'autorisation environnementale



Secteurs 2, 3, 4

Enquête publique
« loi sur l'eau »

2019

Réglementations

- Loi sur l'eau
- Espèces protégées
- Défrichement
- Natura 2000

Programme global
de mesures
compensatoires

Secteur n°1 :


Compiègne – Passel
Enquête publique « loi
sur l'eau »

2018




2. Les mesures compensatoires comme composante déterminante du projet CSNE

Un projet de travaux d'aménagements environnementaux cohérents autour du CSNE

- 
- **Valoriser des terrains publics**
 - Mesures compensatoires sur des parcelles communales, départementales
 - Des sites ouverts au public
 - Actions pédagogiques

 - **Rechercher une synergie avec d'autres politiques publiques**
 - Des mesures compensatoires qui répondent à d'autres enjeux : lutte contre l'érosion, protection de captages...
 - Les aménagements fonciers intégrateurs

Un projet de travaux d'aménagements environnementaux cohérents autour du CSNE

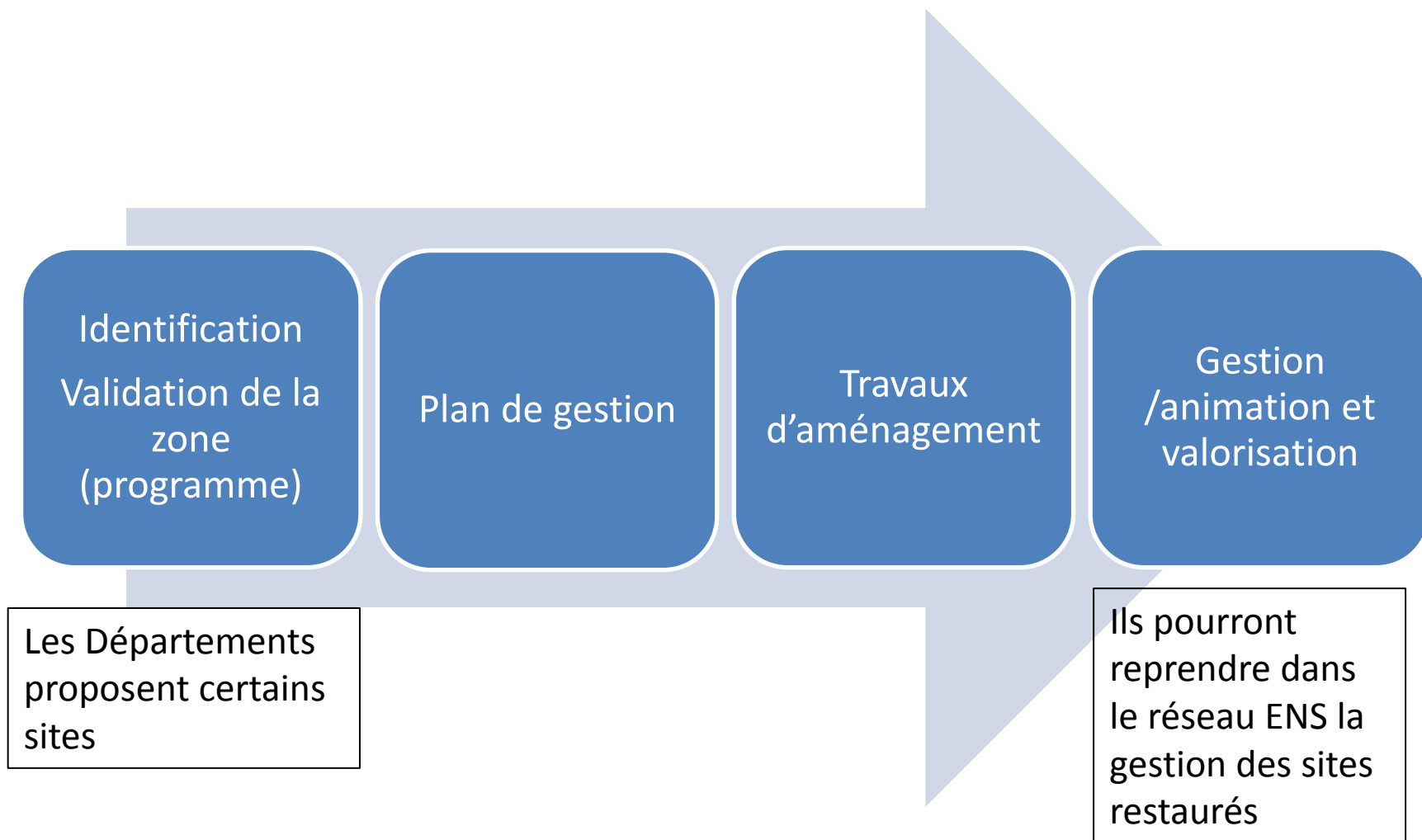
- 
- **Contribuer à l'amélioration de la forêt privée et publique autour du CSNE**
 - Conventonnement avec des propriétaires forestiers volontaires
 - Mesures environnementales et travaux d'amélioration sylvicole

Partenariat avec les Départements et la Région

Convention cadre pour un projet cohérent
d'aménagements environnementaux autour du CSNE
(projet)

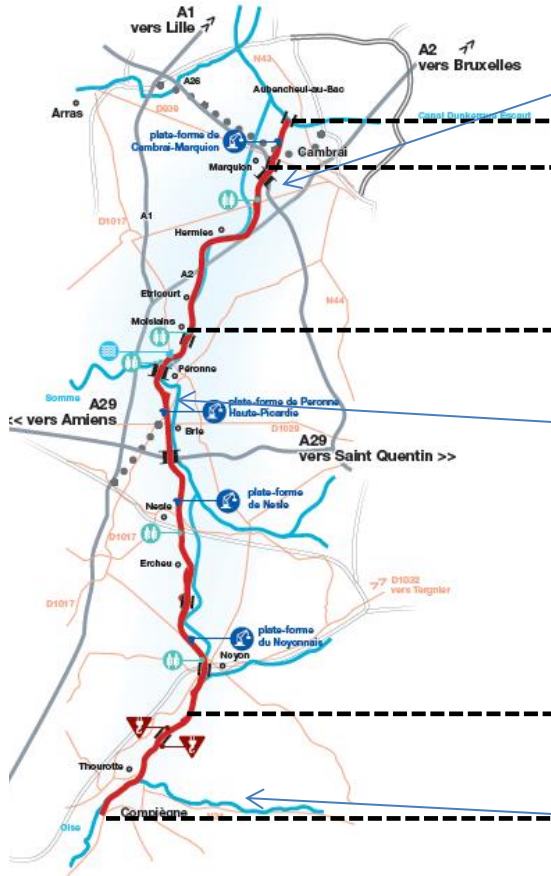


Cohérence avec la politique départementale des espaces naturels sensibles



Aménagements environnementaux

Avancement



Bois Durieux (CD62) - 76ha

**Etude orientations de
gestion – début 2017**

Vallée de la Somme
Site de Cléry sur Somme
Plan de gestion global – CD80

**Convention d'étude
en cours
d'élaboration**

Commune de Bienville – 5,6 ha

Travaux déc. 2016

Commune de Noyon – 16 ha
Lycée Horticole de Ribécourt –
1 ha

**Etudes en cours
Travaux début 2017**



Concertation avec les professions agricoles et forestières



- **Concertation avec la profession agricole**
 - Création d'un groupe de travail début 2016 VNF-profession agricole
 - Objectif partagé d'une gestion économe de l'espace pour les mesures compensatoires
 - 4 réunions de travail en 2016
 - Transparence sur l'évaluation du besoin en mesures compensatoires
 - Association à la définition des méthodologies (inventaires, compensation fonctionnelle)
 - Concertation sur l'identification des sites favorables

- **Partenariat avec le Syndicat de propriétaires forestiers**
 - Mesures environnementales en site forestier
 - Identification de premiers propriétaires volontaires

3. Les principes appliqués pour limiter le besoin foncier

1) La définition de l'objectif de compensation

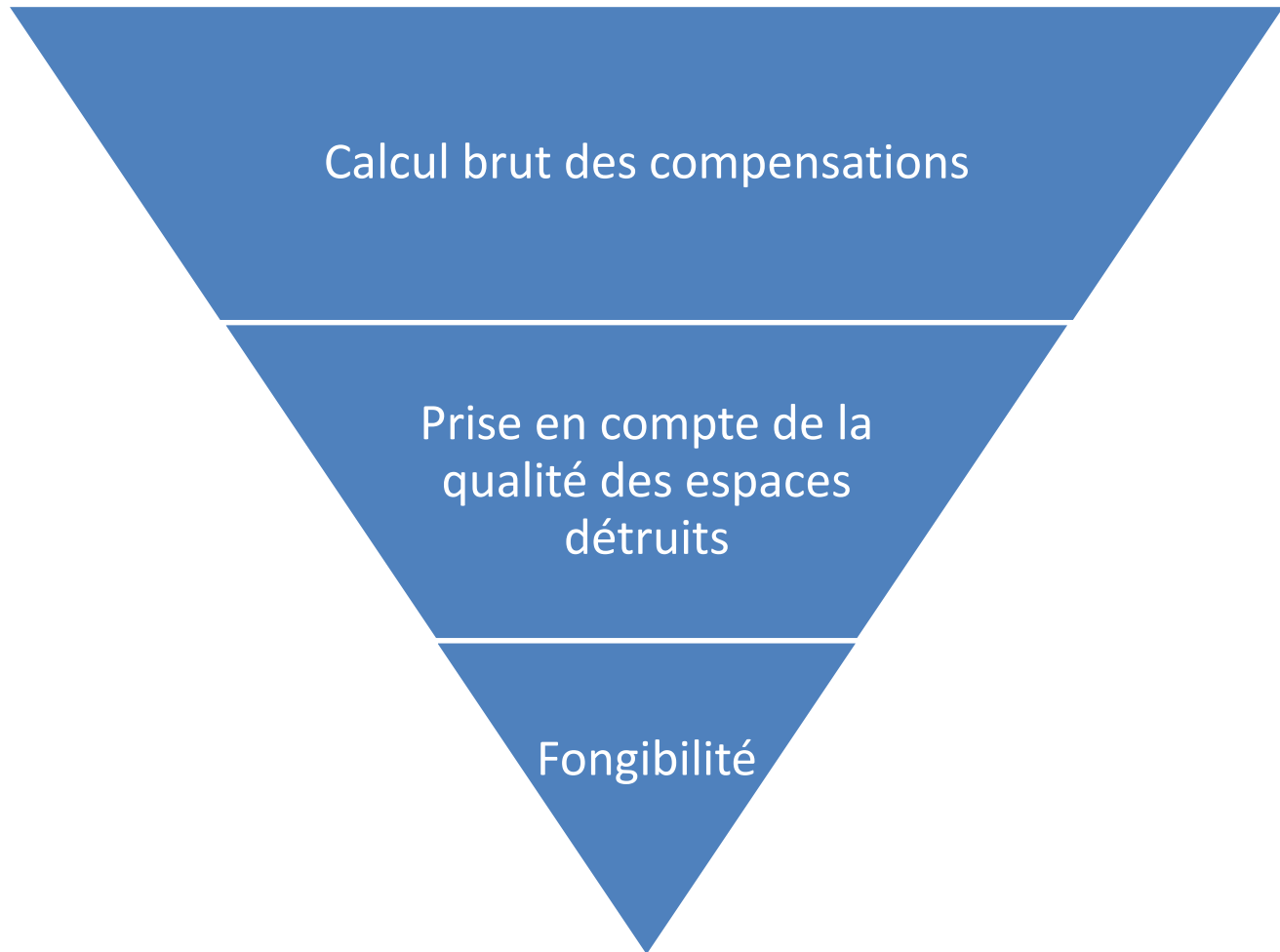
- Optimiser la surface nécessaire aux mesures compensatoires

2) La valorisation de l'emprise du projet et du foncier public pour la réalisation des mesures compensatoires

- Limiter les mesures compensatoires devant être réalisées en milieu agricole

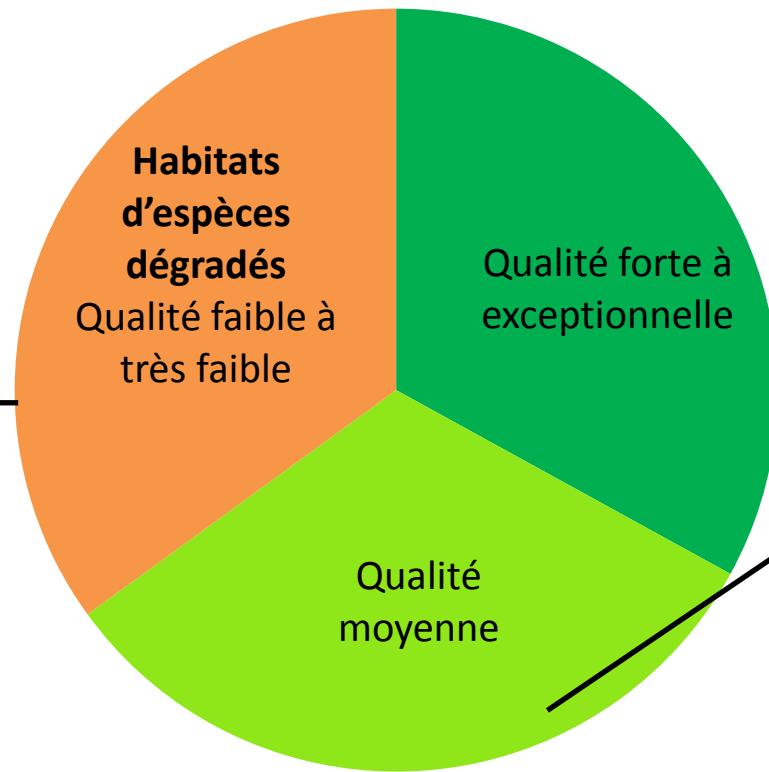
Principes appliqués pour limiter le besoin foncier

1. La définition des objectifs de compensation



Réduction de la surface nécessaire aux mesures compensatoires

Prise en compte de la qualité des espaces détruits pour l'évaluation de la compensation



Pas de compensation

Mise en œuvre d'une compensation

Espèces à enjeu local

Recherche d'une « fongibilité » des mesures compensatoires

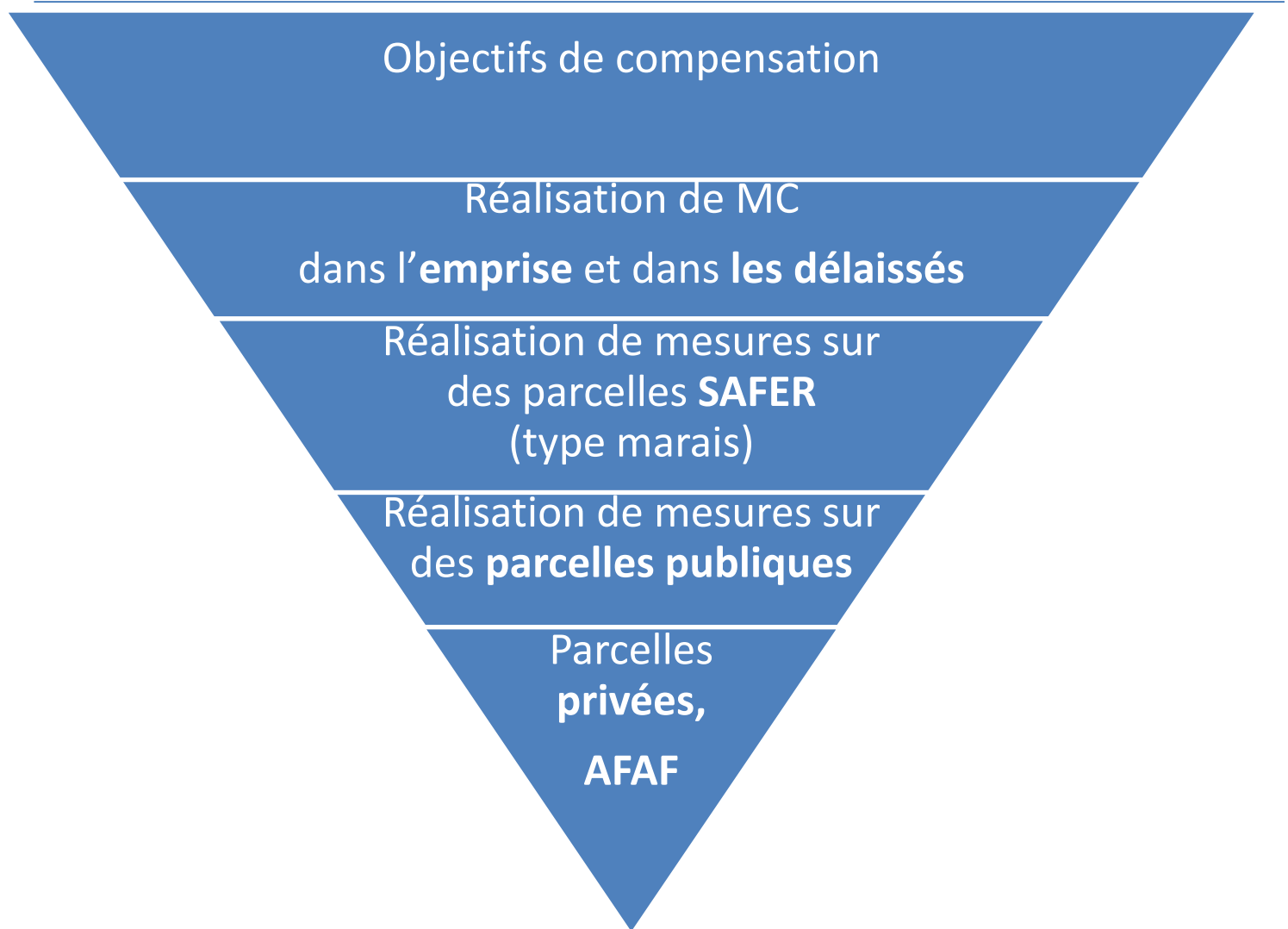
Multi-fonctionnalité des sites de mesures compensatoires



**La restauration d'une zone
humide répond aux enjeux :**

- **De la loi sur l'eau**
- **Des sites Natura 2000**
- **Des espèces protégées**

Principes appliqués pour limiter le besoin foncier 2. Valorisation de l'emprise et du foncier public



**Besoin limité en mesures compensatoires
sur parcelles agricoles et forestières**

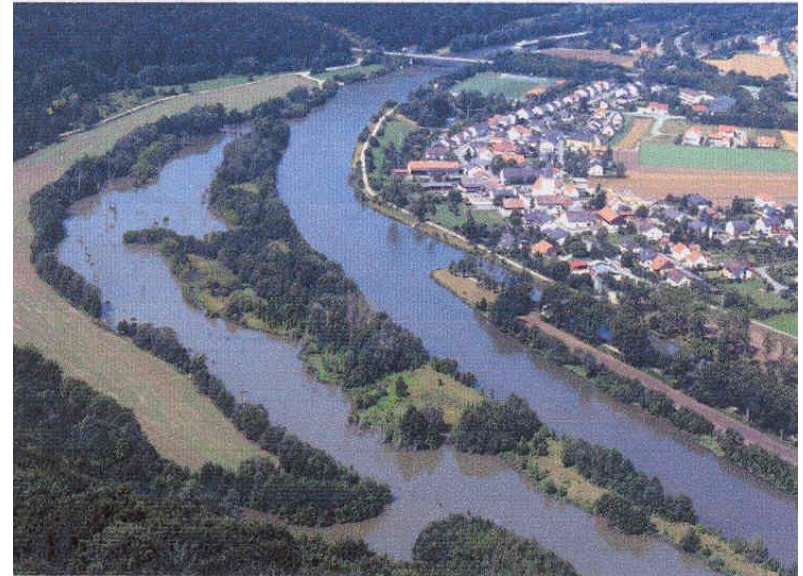


Valorisation des emprises du projet et des délaissés

Berges lagunées et annexes hydrauliques

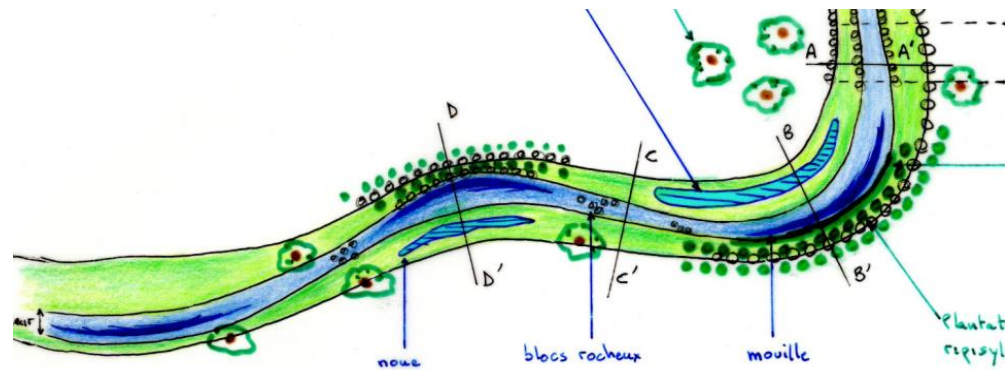
- **Objectif :**
 - 25 km de berges lagunées
 - 17ha d'annexes hydrauliques

- **Mesures de compensation : zones humides sur 17,5 ha**

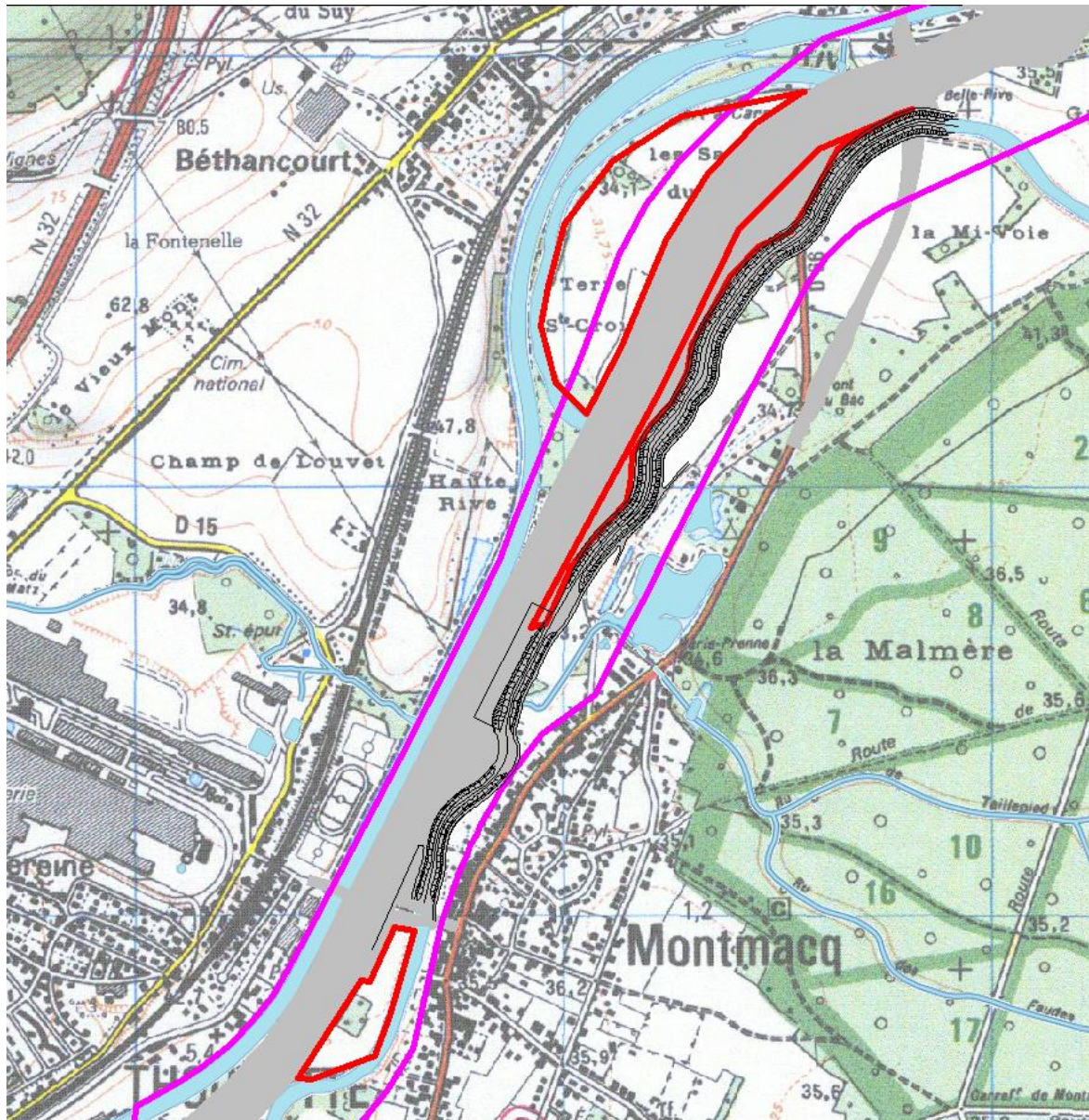


Remblaiement d'une partie du canal latéral à l'Oise, Restauration de la Tortille

➤ Restauration écologique – 25 ha zones humides



Réalisation de mesures compensatoires dans les délaissés du projet

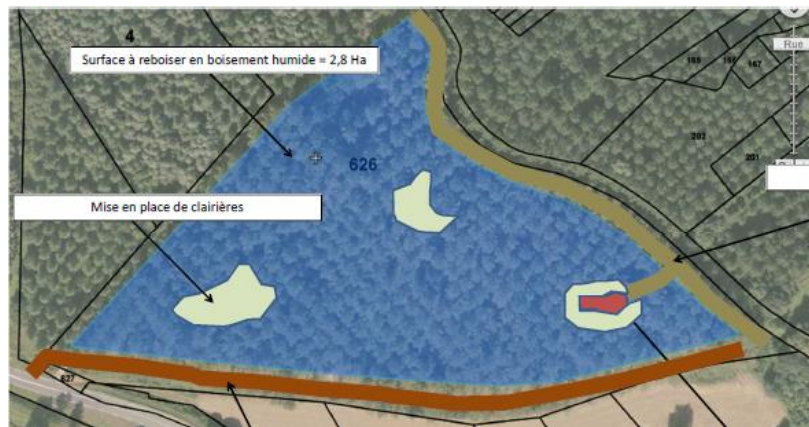


Partenariat avec la SAFER pour l'acquisition de parcelles favorables à des mesures compensatoires

71 ha déjà acquis



Réalisation de mesures compensatoires sur des propriétés publiques



**Plantation d'un boisement humide
Convention avec la commune de
Bienville (60) – 5ha**

C
o
n
c
e
r
t
a
t
i
o
n

Définition des objectifs de compensation

-maîtres d'œuvre
2017 (Oise)
2018 (80,62,59)

Poursuite des acquisitions SAFER

Conception des mesures compensatoires sur l'emprise et dans les délaissés

Identification de parcelles publiques favorables

Mesures à réaliser hors emprise

Quantification des surfaces de mesures compensatoires à réaliser dans les AFAF



Merci de votre attention